



**UNION INTERPARLEMENTAIRE**  
**BUREAU DE L'OBSERVATEUR PERMANENT AUPRES DES NATIONS UNIES**

Troisième Commission

Point 66 de l'ordre du jour :  
Promotion et protection des droits de l'enfant

Déclaration de l'Ambassadrice Anda Filip  
Observatrice permanente

Nations Unies  
New York, le 19 octobre 2007

M. le Président,

Cela fait plusieurs années déjà que l'UIP et l'UNICEF coopèrent étroitement sur les dossiers de protection de l'enfance. Récemment, leur attention s'est portée sur le problème de la violence à l'encontre des enfants et sur le prolongement à donner au rapport du Secrétaire général de l'ONU présenté il y a un an.

La violence à l'encontre des enfants ne connaît pas de frontières. Elle sévit indépendamment de la race, de la classe, de la religion et de la culture. Dans tous les pays, des enfants continuent à redouter et à subir des violences. Il faut agir aujourd'hui avec force. Pour faire de notre monde un endroit sûr pour les enfants, il faut que tous les acteurs se mobilisent - et les parlements sont au nombre de ces acteurs.

Je commencerai en rendant hommage au travail remarquable accompli par M. Pinheiro et l'équipe interinstitutions qui l'a aidé à mener à bien l'Etude sur la violence à l'encontre des enfants. L'UIP a suivi de près le travail préparatoire à cette étude et en a régulièrement informé ses Membres. On trouve dans l'Etude une somme considérable d'informations, de recommandations et de directives qui appellent un suivi. Aussi l'UIP et l'UNICEF ont-elles travaillé à la réalisation d'un Guide à l'intention des parlementaires sur la violence à l'encontre des enfants. Cet ouvrage concis et bien ciblé - que nous avons réalisé en six mois seulement - réunit les principales recommandations de l'Etude après les avoir adapté aux besoins des parlementaires. On y met en évidence ce que les parlements peuvent faire pour prévenir la violence à l'encontre des enfants, et y mettre fin.

Le Guide a été lancé à la 116<sup>ème</sup> Assemblée de l'UIP, tenue en Indonésie en mai 2007. A cette occasion, l'UIP et l'UNICEF ont organisé une réunion-débat parlementaire sur la violence à l'encontre des enfants à l'école. Parmi les intervenants figuraient des parlementaires de l'Afrique du Sud et du Chili, le Commissaire aux enfants de la Nouvelle-Zélande et un cadre dirigeant de Microsoft. Ils ont mis en évidence les partenariats public/privé dans la lutte contre la violence à l'encontre des enfants.

Le Guide UNICEF/UIP est le premier projet de cette ampleur propre à renforcer l'action parlementaire de suivi de l'étude du Secrétaire général. Ce n'est qu'un

début et nous espérons que l'action parlementaire au niveau international se démultipliera au niveau national, sur le terrain. Nous avons déjà connaissance de nombreuses initiatives positives.

Les parlementaires et les bureaux nationaux de l'UNICEF ont réuni leurs forces dans plusieurs pays pour produire des versions du Guide dans la langue nationale, contribuant ainsi aux activités de sensibilisation requises pour donner un prolongement à l'Étude. Le Guide a été traduit en coréen, en népalais et en français, et il doit paraître en russe, en indonésien et arabe dans les mois à venir. Desancements ont été aussi organisés dans les parlements afin d'y amorcer un débat sur la violence à l'encontre des enfants. Cela a été le cas par exemple dans les parlements de la Corée et de la Nouvelle-Zélande.

Allant un plus loin, les parlementaires australiens ont engagé des discussions avec l'UNICEF dans le but d'apporter une aide juridictionnelle aux victimes de la violence à l'encontre des enfants, en tant que moyen de renforcer la mise en œuvre de la législation. Dans une semaine, l'UIP et l'UNICEF organiseront au Congrès des États-Unis une séance d'information sur la violence à l'encontre des filles. Cette réunion, qui portera sur les sévices sexuels et l'exploitation sexuelle, rassemblera des parlementaires du monde entier aux côtés de membres de la Chambre des Représentants et de leurs différents groupes (sur les droits de l'homme, sur les questions liées à l'enfance, sur les enfants disparus et exploités et sur la traite des êtres humains) en vue de comparer les législations et d'en tirer des enseignements dans les différents contextes nationaux.

Nous sommes convaincus que bien d'autres initiatives parlementaires ont déjà été prises, et seront prises, dans le monde entier. Nul doute que cela contribuera à l'instauration d'un monde plus sûr pour les enfants.

Permettez-moi de conclure en citant M Pinheiro qui a dit récemment que les enfants sont les qu'on les présente comme notre avenir. Ils veulent que nous tenions nos promesses au présent et souhaitent être protégés de la violence aujourd'hui. C'est un des objectifs que s'est fixés l'UIP, et nous sommes impatients de poursuivre notre travail avec l'UNICEF et d'autres partenaires dans cette voie.

Je vous remercie de votre attention.